

CCAS de Sucy-en-Brie

Nombre de membres composant
Le Conseil d'Administration 17
Présents à la séance 11
Nombre de votant 12

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

N°2025-43

OBJET : BUDGET ANNEXE SSIAD 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°1

SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le jeudi seize octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heure trente-cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de SUCY-EN-BRIE,
Légalement convoqué le mardi 7 octobre deux mil vingt-cinq s'est rassemblé en Mairie en
salle COM 3 à Sucy-en-Brie,
Sous la Présidence de Monsieur Adolphe MONTEFIORE, Vice-président du CCAS.

MEMBRES PRESENTS :

Mesdames COURTET, DEBORD, DUPONCHEL, MARIE, PENAUD, ROUX Martine,
ROUX Réjane,

Messieurs CATINAUD, DURAZZO, MARASCO, MONTEFIORE

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur TRAYAUX,
Monsieur ARAMBOUROU,
Madame ASTIC, représentée par Monsieur MONTEFIORE,
Madame BLAMOUTIER,
Madame CHANDESRIS,
Monsieur SCOTTI

ADMINISTRATION :

Madame AZRA, Assistante de direction
Madame GIANNAKOPOULOS, Directrice générale adjointe aux finances et moyens généraux
Madame PIROIT, Directrice du CCAS

Présents : 11

Votants : 12

Absents : 6

CCAS de Sucy-en-Brie - Conseil d'Administration du 16 octobre 2025

VU le Code de l'Action Sociale et de la Famille et notamment ses articles R.314-14, R.314-37 et R.314-46,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le Budget Primitif 2025 du SSIAD voté le 10 avril 2025,

VU la décision tarifaire de l'Agence Régionale de Santé notifiée le 18 juillet 2025, fixant la dotation globale de soins pour 2025,

VU le rapport n° 2025-43,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits ouverts au Budget du SSIAD 2025,

SUR proposition de Monsieur le Président,

Après avoir entendu le rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOpte la Décision Modificative n° 1 au budget 2025 du SSIAD comme suit :

BUDGET ANNEXE DU SSIAD 2025

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES		
Groupe 1 "produits de la tarification"		13 210,07 €
Forfait globale de soins	nature 7311121	13 210,07 €
TOTAL RECETTES		13 210,07 €

DEPENSES		
Groupe 2 " dépenses afférentes au personnel"		13 210,07 €
Autres personnels extérieurs	nature 6218	13 210,07 €
TOTAL DEPENSES		13 210,07 €

Cette délibération a été adoptée **A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Et ont signé au registre les membres présents.

Christelle PIROIT

Directrice du CCAS



Adolphe MONTEFIGORE

Maire Adjoint
Vice-président du CCAS



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun. L'absence de recours dans ce délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
1094369400896-20251026-2025-43005
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception en préfecture : 20/10/2025